

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE
M. VILTART, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI,
M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,
Mme BOUR, Mme ROUSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, M. VAZ,
Mme HAMIDI, M. CARRE, Mme SEGURA, M. RAMOS, Mme BUFFET (à partir
de 19h25), M. BRAMY, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI,
Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. GALIOTTO, Adjoint au Maire, procuration à Mme CERRIGONE,
M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. VILTART,
Mme LEMARCHAND, Adjointe au Maire, procuration à Mme BOUR,
Mme PEPE, Adjointe au Maire, procuration à M. BOUMEDJANE,
Mme COMAYRAS, Adjointe au Maire, procuration à M. RANQUET,
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration à M. JULIE,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,
Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, procuration à M. VAZ,
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à Mme MOHANANDAN
(jusqu'à 19h25),
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à M. MIGNOT,
Mme DELMAS, Conseillère Municipale, procuration à Mme TANSERI,
M. GAY, Conseiller Municipal, procuration à M. BRAMY.

ABSENTS : M. AMRANE, Conseiller Municipal,
Mme SURENDIRAN, Conseillère Municipale,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme HAMIDI ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose d'ouvrir cette sixième séance du Conseil municipal de l'année 2015. Je vais vous donner lecture des procurations.

(M. le Maire donne la liste des procurations.)

Cela sent bon les vacances déjà, je crois ! Il va falloir que nous restions un peu concentrés, nous avons encore un Conseil municipal le 16 juillet. Restons concentrés jusqu'aux vacances.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Élection du ou de la secrétaire de séance. Je propose que la nouvelle présidente du think tank « France Fièrè », Hayette HAMIDI soit la secrétaire de séance aujourd'hui.

Y a-t-il une objection ?

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Hayette HAMIDI ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bienvenue à Hayette. Il n'y a pas d'approbation du procès-verbal précédent, il était un peu lourd. Nous vous le présenterons en même temps que le procès-verbal de cette fois-ci. C'est celui du 5 mai, par contre, celui du 21 et celui d'aujourd'hui vous seront donnés pour approbation au Conseil municipal du 16 juillet.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mai ?

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, nous allons voter contre, mais c'est pour des raisons... une fois de plus, vous me faites tenir des propos que vous aviez tenus ou inversement, ce qui est embêtant et pour vous et pour moi, mais nous l'avons compris, c'était déjà le cas la dernière fois. Ce qui est plus embêtant sur le fond, c'est que quand nous faisons des remarques sur le procès-verbal et que vous dites y compris « on va modifier », cela n'apparaît pas dans le procès-verbal suivant. Ce qui fait qu'évidemment, deux mois après ce n'est pas grave, mais quatre mois après cela peut être problématique puisque les procès-verbaux ne sont effectivement pas modifiés. Donc, quand on fait des remarques, il faut que ces remarques... vous voyez, dans ce procès-verbal du 5 mai, il n'y a aucun propos tenu sur le vote du procès-verbal précédent, ce qui n'est pas normal puisqu'y compris vous-même dites : le procès-verbal sera modifié.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons rectifier cela.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est important qu'on le fasse, pour la bonne tenue des choses, c'est essentiel que ce soit rectifié.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une bonne remarque. Je prends.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, j'espère que ces propos-là seront dans le prochain procès-verbal, seront consignés. Donc nous allons voter contre celui-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord.

Qui est pour l'approbation de ce procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 5 mai 2015.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
127	30.04.15	Souscription d'un emprunt de 3 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.
128	30.04.15	Marché passé en procédure adaptée pour les missions topographiques. Année 2015.
129	05.05.15	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Jean Macé.
135	06.05.15	Création d'une régie de recettes au Théâtre 9 pour l'encaissement des places de spectacles vendues par France Billet.
136	11.05.15	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Jean Macé.
137	18.05.15	Marché passé en procédure adaptée concernant la fourniture de matériel de quincaillerie.
138	20.05.15	Création d'une régie de recettes temporaire destinée à l'encaissement des places pour le séjour organisé en Côtes d'Armor.
139	20.05.15	Marché passé en procédure adaptée concernant les congés bonifiés du personnel de la ville.
140	21.05.15	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain des lots 14-17-18 de la copropriété sise 5 et 7 avenue Marcel Legrand cadastrée BE 470 au Blanc-Mesnil appartenant à M. et Mme NAIT OUAHMANE.

1. DÉBAT ANNUEL RELATIF AU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques sur ce point ? Non.

Pour la bonne compréhension des choses, il y a – c'est légal – un budget qui est mis à la disposition des élus, un budget avec un montant par élu pour que les élus puissent se former. C'est inscrit au budget municipal.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE au débat annuel relatif au droit à la formation des élus,
- DIT que le montant des dépenses de formation des élus est fixé à 30 000,00 Euros, au titre de l'année 2015, conformément à la délibération n°78 du 2 avril 2015 relative au Budget Primitif 2015,
- DETERMINE les orientations comme suit :
 - Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale.
 - Les sommes inscrites au budget de la Commune correspondent à des sessions de formation, suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes agréés, en fonction des demandes des élus.
 - Chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire, soit annuelle par groupe politique, soit individuelle par type de formation.
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions y afférentes,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, natures, fonctions et destinations correspondantes.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – 1ÈRE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous vous souvenez que nous avons un retard de paiement de la subvention du Conseil départemental au CCAS. Nous avons d'ailleurs agi en ce sens, nous avons averti. Malheureusement, la subvention n'est toujours pas arrivée, ce qui nous oblige là encore à faire une modification en attendant que cette subvention nous vienne du département. Nous subissons un peu les choses.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE cette première décision modificative du budget principal de la ville 2015, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui ?

M. ALAIN RAMOS (début de l'intervention hors micro) :

[...] une part du budget, les jeunes qui ont signé un contrat réussite avec la municipalité fin de l'année dernière, il semblerait – j'emploie le conditionnel – qu'ils n'aient touché qu'un seul tiers des trois tiers prévus. Le problème est que je ne mets pas en doute que les deux autres tiers arriveront, mais ils ne sont pas encore arrivés. C'était tout simplement pour savoir cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons vérifier cela, M. RAMOS, nous allons vérifier.

M. ALAIN RAMOS :

Merci.

3. POLICE MUNICIPALE – ORGANISATION DU SERVICE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de faire monter à 30 l'effectif de la Police municipale – 20 policiers municipaux, plus 10 ASVP –, de doter cette Police municipale d'un chien. Il y avait l'option chien renifleur anti-drogue, mais on se borne à avoir un chien de défense pour l'instant en tout cas, même si le commissariat aurait bien aimé, enfin sans trop insister, mais ils ont laissé entendre que cela les arrangerait, on ne peut pas non plus supporter tous les coûts pour la Police nationale. Il y a un moment où il faut être raisonnable.

Il est question, là encore, de permettre à la Police municipale, en montant en effectif, d'effectuer des vacations un peu plus longues, c'est-à-dire qu'au lieu de travailler comme aujourd'hui de 9 h à 20 h, elle sera présente sur le terrain de 8 h à 1 h du matin, et ceci à partir du 1^{er} septembre. Cela permettra de couvrir à la fois les gares le matin, mais également la partie de soirée où parfois les jeunes stagnent en certains points, picolent un peu et dérangent les braves gens. C'est vrai que la Police nationale a un petit peu de mal à bouger et elle considère que ce n'est pas trop de son ressort, elle est là pour les grands trafics, ils n'ont pas les voitures, enfin je vous passe tous les arguments. Donc nous sommes bien obligés là encore de mettre un petit peu les rustines. Nos policiers municipaux seront là aussi pour couvrir cette partie de début de soirée où ce n'est pas de la grande délinquance, mais ce sont plutôt des actes... des gens qui ne respectent pas le voisinage et qui ne se conduisent pas toujours très bien. Ce n'est pas hyper grave, mais c'est vraiment gênant pour le voisinage.

Vous le verrez, ce chien, cela a une incidence, mais cela fait l'objet d'un autre mémoire et puisque nous sommes sur la Police municipale, je vous donne l'information, et aussi pour le public qui peut-être n'est pas suffisamment informé sur ce point. Le chien est attaché au policier municipal qui est son maître, c'est-à-dire que nous ne le prenons pas en charge.

Nous dotons le policier municipal qui a son chien constamment avec lui, qui l'amène chez lui dormir le soir, qui s'occupe des frais vétérinaires qui sont à charge, de nourrir la bête, nous dotons ce policier municipal d'une indemnité de 300 €, je crois par mois, et il s'occupe de la bête, ce qui nous permet de ne pas avoir de mise à la réforme à un moment donné. C'est comme cela que l'on fait dans les autres villes où il y a un chien, c'est comme cela que nous avons procédé ici. Par ailleurs, je vous annonce la bonne nouvelle : nos cavalières Police municipale à cheval, ont commencé à se montrer, à faire les premières rondes au parc urbain aujourd'hui pour le bonheur de la population et des enfants qui courraient après les chevaux.

S'il y a d'autres questions sur cette modification de l'organisation de la Police municipale, je veux bien répondre.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs choses. D'abord une remarque, mais je pense que ce n'était pas dans votre idée de dire cela, mais les jeunes ne font pas que picoler, il y a aussi beaucoup de jeunes...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Évidemment ! Mais en l'occurrence, square Stalingrad...

M. DIDIER MIGNOT :

Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas nécessairement des jeunes. C'est cela que je veux dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais en l'occurrence, oui, c'est le cas, c'est pour ça que j'ai dit des jeunes. C'est-à-dire que vous regardez... d'ailleurs, c'était le cas ici, sur la place de l'Eau, ce n'est plus le cas maintenant, enfin, en ce moment, mais cela peut revenir. Sous vos fenêtres, d'ailleurs !

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, c'est pour ça que je voulais dire que c'est déjà revenu, mais bon...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont déjà revenus ? Nous allons regarder. Je pensais au square Stalingrad, au pied de la passerelle, au bout de l'avenue Baptiste Hurel, à différents points, ce sont effectivement des jeunes qui sont là, qui font la fête et qui à un moment donné arrosent un peu et qui crient un peu fort.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'était pas le sens de mon intervention initialement. Simplement, nous allons nous abstenir sur ce mémoire qui concerne l'organisation du service de la Police municipale. Autant nous aurions pu voter pour, c'est la note qui fait que nous nous abstenons. C'est pour cela que je tiens à expliquer ce vote.

Autant nous aurions pu voter pour sur l'organisation stricto sensu du service, c'est-à-dire les deux brigades que vous nous proposez, etc., y compris le bureau d'ordre et de méthode, enfin, d'études, je ne sais pas comment vous l'appellez, parce que cela permet d'organiser le service tout simplement.

Concernant les effectifs, quand nous avons créé la Police municipale, nous avons évalué puisque c'était un ratio national, à 25, 30 policiers, donc on arrive, si j'ai bien compris, pour une ville de 50 000 habitants, cela reste un ratio normal. La question c'est : est-ce que vous souhaitez aller au-delà ensuite ou pas ?

Et il y a autre chose qui nous gêne plus pour le coup, et c'est ce qui motive notre abstention : nous ne sommes pas d'accord avec la présence d'un chien ni de la brigade de moto. Il y a le mémoire suivant, mais nous ne partageons pas cette option-là et nous ne partageons pas cette conception-là de la Police municipale. C'est la raison pour laquelle... ce n'est pas contre l'organisation du service – pour bien me faire comprendre – ce n'est pas contre l'organisation du service en lui-même, c'est pour les attributs qu'il y a dans cette note et qui ne concerne pas directement l'organisation stricto sensu du service d'un point de vue de l'organisation du travail. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous abstenir sur ce mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est entendu. Juste pour vous apporter quelques précisions. Nous partons du principe que...

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, c'est juste une question très technique, mais je pourrais la poser après. C'est sur le chien. S'il arrive un incident ou un accident avec ce chien, comment... je dois dire que j'ai lu la convention en diagonale, mais que se passe-t-il ? Qui est responsable ? Le maître, comme vous l'avez dit tout à l'heure ou la ville qui, dans ce cas-là, évidemment le chien officiant sous les ordres de la Police municipale... une question technique, mais qui a son importance parce qu'on ne sait jamais comment les choses peuvent se passer avec un chien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons un maître-chien formé qui sort de l'école, un chien qui est formé, qui sera muselé et qui sera là pour faire peur. C'est un chien de défense, c'est bien de cela dont il s'agit.

Pour ce qui est des effectifs de la Police municipale, nous partons du principe que trente c'est bien, mais il faut un policier municipal par millier d'habitants dans la ville en général. Donc on part sur la base d'une cinquantaine. Trente, c'est bien, mais nous n'allons pas nous arrêter là.

Après, il est question de doter cette Police municipale de tous les moyens qui lui permettront d'être efficace. Parmi ces moyens, il y a les voitures, il y a le chien dans certains cas, la moto, il faudra y venir, ce n'est pas pour tout de suite, mais nous le prévoyons, nous anticipons parce qu'il faudra bien que nos policiers municipaux soient polyvalents et en fonction des mesures à prendre et des fêtes sur lesquelles ils auront à intervenir, qu'ils puissent intervenir parfois en moto, parfois en voiture et que nous ayons toutes les possibilités. Voilà l'idée.

Je ne vois pas ce qui motive votre refus de la moto par rapport à autre chose, mais je suis prêt à l'entendre si vous avez les bons arguments. En tout cas c'est Joël BESSAC, le directeur de la Police municipale qui le réclame et qui donne de bons arguments d'efficacité tout simplement, de cette Police municipale.

Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter.

Quant à la brigade équestre, pour le parc urbain cela me semble bien, les enfants adorent, la population va adorer.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'en profite pour balayer les différents moyens d'interventions, et cette brigade équestre ne sera pas simplement concentrée sur le parc urbain puisqu'elle aura vocation aussi à passer en ville ou sur les marchés, enfin là où ce sera nécessaire. Nous pensons qu'outre l'aspect, l'animal qui est un peu impressionnant et ce sont des animaux que nous avons choisis volontairement haut sur pattes, vous verrez que les policiers municipaux sont vraiment très, très haut perchés et ils ont une vision idéale de ce qu'il peut se passer.

Voilà pour ce mémoire. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'organisation du service de la Police Municipale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai oublié de vous répondre sur la responsabilité. C'est le maître qui est responsable de son animal.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis sollicité au Comité Technique en date du 28 mai 2015.

- PROCEDE pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière :

- **à la transformation de différents postes ainsi qu'il suit :**
 - un poste d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe en un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe
 - deux postes d'assistant de conservation en deux postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

- **à la création de différents postes ainsi qu'il suit :**
 - un poste de brigadier chef principal
 - trois postes de brigadier
 - six postes de gardien

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

5. Z.A.C. CŒUR DE VILLE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (C.R.A.C.) POUR L'EXERCICE 2014 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit du C.R.A.C., le compte-rendu annuel à la collectivité. Cela n'a pas bougé depuis notre arrivée, donc ce bilan est ce qu'il est, il est déficitaire. Je le regrette, je pense que sur une ZAC Cœur de Ville, nous aurions dû être bénéficiaires, mais nous allons regarder, cela va peut-être nous obliger à faire une opération que je n'aurais pas souhaité au départ, mais que vous aviez envisagée, c'est-à-dire non pas de fermer, je ne souhaite pas qu'on ferme la vue vers l'Hôtel de Ville, mais qu'on fasse peut-être un petit bâtiment en angle, à hauteur du parking, faire un parking un peu plus loin, de manière à essayer d'équilibrer ou de s'approcher de l'équilibre de l'opération.

Pas de commentaires sur ce point ? M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

Bonjour. Je voudrais savoir pourquoi le parking sous les bâtiments n'est toujours pas ouvert.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il va ouvrir.

M. ALAIN BARRÈS :

D'accord, il va ouvrir, mais...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une explication simple. Dans le cadre de la COB 21 et du projet que nous avons, Antarctique et tout cela, nous allons recevoir une exposition de 600 m². Nous nous demandions où nous allons la mettre et nous avons pensé à un moment donné à bloquer justement ce parking, à faire l'installation, décorer l'intérieur et à mettre l'exposition dans ce parking et à soigner, à décorer l'entrée de manière à donner l'impression qu'on entre vraiment dans un lieu. Et le choix de... nous en avons parlé avec Karim, avec les responsables des Affaires culturelles, Tayed BELMIHOUB, et nous avons retenu plutôt le fait de placer cette exposition en plusieurs parties : sur la partie Théâtre 9, Médiathèque et Château d'Eau. C'est-à-dire de tout déplacer vers la place de La Libération. Par voie de conséquence, le parking va être libéré et ouvert très rapidement.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire, ZAC Cœur de Ville ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le C.R.A.C 2014 , le bilan prévisionnel actualisé 2014 , le plan de trésorerie 2014, et le bilan des réalisations 2014,
- AUTORISE le versement de la participation communale d'équilibre à l'opération à hauteur de 300 000 euros pour l'exercice 2015.

6. AVENANT DE CLÔTURE À LA CONVENTION DU 21 MARS 2007 AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs choses, mais nous avons déjà évoqué ce sujet, vous vous souvenez, au moment du basculement des logements de l'avenue Surcouf, donc je ne vais donc pas y revenir lourdement. Cela étant, c'est vrai que si j'ai bien compris, ces logements qui étaient destinés initialement... avenue Surcouf, vous avez créé un espace public, un espace vert...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela, un square.

M. DIDIER MIGNOT :

... sont transférés sur le projet Spirit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Par contre...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous gagnons trois logements sociaux.

M. DIDIER MIGNOT :

Manque la dimension handicap dans ce projet puisque je rappelle que les logements que nous avons imaginés avenue Surcouf étaient en rez-de-chaussée, tous des logements adaptés – je ne parle pas de logements adaptables, je parle de logements adaptés – au handicap, notamment pour les grandes familles. C'était, de mémoire, je peux me tromper, des F4 et des F5 qui étaient destinés notamment aux familles qui ont des enfants handicapés. Nous avons déjà fait ce débat, mais nous allons voter pour l'avenant de clôture, mais c'était pour redire cela parce que c'est quelque chose, me semble-t-il, d'important.

Cet espace public, si j'ai bien compris, que vous avez créé en lien avec Emmaüs, n'a pas reçu de subventionnement de l'ANRU, il est totalement à charge de la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est pour bien comprendre aussi les choses parce que... donc, toutes les opérations PRU1, je vais l'appeler comme cela, du nord sont transférées éventuellement, celles qui n'ont pas pu aller sur le sud, c'est cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, parce que le projet demande...

M. DIDIER MIGNOT :

Et on demande l'inscription, c'est ce que moi j'avais fait à l'époque, de ce qui n'a pas été encore réalisé au nord dans le PRU2.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela. Nous essayons de faire en sorte de consommer malgré tout le budget. Nous accélérons sur le sud parce que le projet des Tilleuls va être gros consommateur ensuite et le fait que nous ayons ce projet sur les Tilleuls nous oblige à remettre un peu à plat tout ce qui était prévu dans le PRU1.

M. DIDIER MIGNOT :

Une dernière question. Manouchian, le foyer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est en cours. Le foyer Manouchian, nous avons eu une discussion parce que les chambres devaient être transformées en chambres de 9 m², je crois, en un pour un, et nous avons fait remarquer que nous souhaitions des chambres un peu plus grandes, nous souhaitions une autre destination, si vous voulez, nous nous disions que les gens qui habitent ce foyer n'étaient pas nécessairement voués à rester seuls, ils pouvaient rencontrer quelqu'un, ils pouvaient avoir besoin d'une deuxième pièce, donc nous avons souhaité et le sous-préfet nous suivait en ce sens, avoir au moins quelques chambres un peu plus grandes, donc réduire le nombre de chambres, mais avoir quelques chambres de plus grande dimension.

Nous nous orientons aujourd'hui vers cette stratégie-là. Nous allons signer avant la fin du mois – d'ailleurs, c'est une obligation – et nous irons dans ce sens. Il reste à se mettre d'accord sur le projet puisque le temps de la rénovation du foyer Manouchian, il faut loger les gens quelque part et ces gens-là, je pense, n'auront pas envie de retourner au foyer Manouchian une fois qu'ils seront logés.

La question est de savoir, puisque c'est un projet départemental, si la ville du Blanc-Mesnil, comme on nous le demandait, devait reloger la totalité des personnes ou pas. Nous avons dit que chacun doit porter une partie de l'effort. Donc, nous acceptons, nous, de mettre des T1 à disposition de manière à ce que les gens puissent se reloger au foyer Manouchian, nous mettons un certain nombre de T1 à disposition et le nombre de T1 que nous mettrons à disposition, que nous avons du mal d'ailleurs à remplir – Jackie VILTART me le confirme. Quand nous avons des T1 disponibles, nous avons du mal à trouver des gens. Donc, nous placerions des gens du foyer Manouchian provisoirement le temps des transformations dans des T1 disponibles sur Blanc-Mesnil et le nombre de T1 que nous allons rendre disponibles jouera sur le nombre de T1 qui seront mis à la disposition à la fois par les bailleurs sociaux et par l'État.

M. DIDIER MIGNOT :

[...] l'offre de logements prévue dans l'ANRU ne sera pas nécessairement faite sur Blanc-Mesnil ? C'est cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non. Le foyer Manouchian...

M. DIDIER MIGNOT :

Est-ce que l'on va perdre des logements sur ce foyer ? C'est cela la question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons perdre quelques logements parce qu'il y aura des logements plus grands. Nous allons perdre quelques logements, une vingtaine, quelque chose comme cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela, il y a obligation par l'ANRU de reconstituer ces logements quelque part. La question, c'est : est-ce qu'on les reconstitue sur Blanc-Mesnil ou pas ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, on ne les reconstitue pas. Ce n'est pas considéré pour du un pour un – c'est l'information qu'on me confirme – et donc il n'y a pas de reconstitution dans ce cadre-là.

Qui est pour le vote de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant de clôture à la convention du 21 mars 2007 avec l'A.N.R.U. ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et tous les autres documents ou actes afférents à la convention du Programme de Rénovation Urbaine ;
- IMPUTE le montant de la dépense aux budgets concernés, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette aux budgets concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

7. PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER PORTANT SUR L'ANCIENNE SURFACE COMMERCIALE « NETTO » (VILOGIA – GRAND ENSEMBLE DES TILLEULS)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

(Question hors micro : L'espace public, comment l'envisagez-vous ?)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On avait envisagé un espace vert. Je ne suis pas retourné sur le site, mais ce n'était pas le cas quand j'y suis allé, mais aujourd'hui, c'est de la terre.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela n'a pas changé parce qu'il y avait, je crois, dans les accords, d'abord il y avait le transfo qui était peut-être un transfo pyralène qui devait être enlevé, mais cela, j'ai vu dans l'avenant que c'était bien Vilogia qui prenait en charge cette démolition, ce qui avait fait je rappelle quand même l'objet de quelques débats agités avec Vilogia à l'époque, parce qu'il ne voulait pas prendre en charge cette démolition, donc tant mieux, on y est parvenu, mais je voulais juste savoir si la terre végétale avait été installée et gazonnée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons obtenu, parce que dans la mesure où nous avons un autre projet pour les Tilleuls maintenant, et dans la mesure où bientôt – le plus vite possible – ce sera un lac à cet endroit-là, nous sommes d'accord avec Vilogia pour ne pas faire de dépenses faramineuses alors que tout va être cassé, démonté un peu plus tard. Donc, nous leur avons demandé effectivement de mettre de la terre végétale et d'ensemencer pour que ce soit propre. La question est de savoir qui va assurer le nettoyage et tout cela de cette partie, et bien évidemment nous espérons bien que ce sera eux.

M. DIDIER MIGNOT :

De toute évidence, c'est la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On essaie de négocier, on a de bons rapports avec eux, on en profite.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le protocole d'accord foncier à intervenir entre la Ville et VILOGIA ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer et les documents afférents.

8. CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET M. DAVID GUERNUT RELATIVE À LA MISE À LA DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL POUR LA POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le sujet qu'on abordait précédemment.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE les termes de la convention entre M. David GUERNUT et la Ville ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer,
- IMPUTE le montant des dépenses, au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destinations afférentes.

9. SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CHOIX DU MODE DE GESTION – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION – ÉLECTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'avez bien compris, je vous avais informés sur ce sujet. Suite au recours, au xième recours et à l'extrême mauvaise foi de la SAUR qui nous empêche d'appliquer les tarifs plus bas sur l'eau pour les Blanc-Mesnilois, compte tenu que ce recours, je pense que le Conseil d'État va statuer à l'automne, il est probable que nous aurons raison compte tenu... comment dire... les bras m'en sont tombés quand j'ai... j'étais comme la Vénus de Milo quand j'ai entendu le résultat de la décision du juge. On peut penser que le recours tombera et que la décision du juge nous sera favorable, mais au cas où elle ne le serait pas, on ne peut pas prendre le risque d'attendre la décision du juge à l'automne pour relancer la procédure d'appel d'offres, donc on relance dès maintenant la procédure d'appel d'offres à l'identique de ce qu'on avait fait à l'époque, qui avait débouché sur le choix de Nantaise des Eaux. On s'est replacé dans les mêmes conditions. On vous demande aujourd'hui – on repart de la case départ... évidemment cette procédure sera arrêtée nette si le tribunal ne retient pas le recours et nous donne raison, mais pour le cas où et afin d'éviter de perdre du temps, on repart dans cette procédure. On vous propose aujourd'hui de retenir l'affermage avec îlot concessif comme choix de gestion pour le service d'eau potable.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. HERVÉ BRAMY :

M. le Maire, chers collègues, nous voici donc revenus au point de départ, finalement, malgré les aléas que vous soulignez. On ne s'en réjouit pas, mais avouez-le, nous n'avons pas manqué de vous alerter sur les défauts de votre procédure. Ainsi donc, le tribunal...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas notre procédure qui est en cause, M. BRAMY, vous avez mal lu. Ce n'est pas la ville qui est en cause.

M. HERVÉ BRAMY :

Je finis et vous ferez les commentaires...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est tout simple, la ville n'est pas en cause.

M. HERVÉ BRAMY :

Je confirme mes propos et les assume.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous pouvez le dire, mais ce n'est pas la vérité. Vous pouvez le dire, vous avez le droit.

M. HERVÉ BRAMY :

J'ai ma vérité, vous avez la vôtre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai, lisez les conclusions du juge.

M. HERVÉ BRAMY :

Ainsi donc le tribunal, comme vous le précisez dans votre mémoire, a le 22 avril dernier cette fois-ci annulé définitivement la procédure pour défaut de mise en concurrence. Je suis large dans la mise en cause, on ne va pas entrer dans le détail...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Répétez-moi cela ? J'ai mal compris.

M. HERVÉ BRAMY :

J'ai dit : pour défaut de mise en concurrence...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai !

M. HERVÉ BRAMY :

... entre les partenaires ; bien sûr que si.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai !

M. HERVÉ BRAMY :

Je n'étais pas au courant. Non, non, vous n'allez pas me refaire le coup ! Je n'étais pas présent à la dernière séance...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez été invité, M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

... M. le Maire a fait le choix...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous invite...

M. HERVÉ BRAMY :

... c'est son choix, je l'ai dit d'ailleurs lors du Conseil municipal, qui a pris la décision. On vous avait alerté, on a posé des questions sur le rachat de la Nantaise des Eaux par la Lyonnaise des Eaux...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas cela qui...

M. HERVÉ BRAMY :

Oui, mais il y a mise en concurrence, il y a défaut de mise en concurrence des entreprises, c'est ce qui a fait intervenir visiblement la SAUR. Après, le juge a tranché, je ne suis pas juge, je laisse la justice aller jusqu'où bout et on verra, effectivement, ce que le Conseil d'État – c'est ce que vous avez dit – nous dira...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

S'il nous donne raison ou pas, oui.

M. HERVÉ BRAMY :

En automne. Donc, pourtant tout au long de cette procédure, nous avons activement participé – vous voyez, je reconnais moi-même – posé des questions, demandé des précisions, alerté sur des dysfonctionnements sans être écoutés et entendus. Nous le regrettons.

Je ne vais pas ici revenir sur l'ensemble des considérations que nous avons exprimées depuis un an d'examen de ce dossier. Tout ce que nous avons dit reste valable et d'actualité.

Il en est ainsi du droit universel à l'eau, réaffirmé à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau auquel j'ai eu l'occasion de participer, comme de la réaffirmation par le Conseil constitutionnel en

date du 29 mai dernier de l'illégalité des coupures d'eau pour cause d'impayé. Cette décision vient rappeler que l'eau est un bien commun essentiel à la vie.

La qualité de l'eau servie et l'originalité de notre système de production autonome de l'eau potable restent des atouts que notre Conseil municipal a la responsabilité de pérenniser. Les sanctions successives de la procédure par le tribunal administratif – enfin, il s'est bien passé quelque chose dans la procédure pour que le tribunal administratif sanctionne...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une appréciation du juge, il a le droit d'apprécier les choses, mais...

M. HERVÉ BRAMY :

Oui, mais vous ne pouvez pas avoir la vérité tout le temps, M. le Maire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, allez-y, mais on ne peut pas vous laisser constamment dire des choses inexactes, M. BRAMY, sinon... vous en dites tellement que je ne vais pas penser à tout quand je vais prendre la parole, je ne vais pas penser à tout, donc je préfère réagir tout de suite.

M. HERVÉ BRAMY :

Et a déjà produit des conséquences néfastes pour le renom de notre commune qui jusqu'alors ne s'était jamais fait remarquer sur ce type de sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et pour cause, vous signiez pour dix-huit ans, alors vous êtes tranquilles ! Et comme cela, on ne peut pas rectifier le tir.

M. HERVÉ BRAMY :

Ne détournez pas le propos. On ne s'est jamais fait remarquer précédemment sur une procédure par le tribunal administratif, que vous le vouliez ou non. Donc, ça peut faire sourire, mais la vérité, c'est aussi la vérité. C'est constatable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous le répète, ce n'est pas la ville qui est en cause.

M. HERVÉ BRAMY :

Par ailleurs, tout cela est également préjudiciable aux relations que la ville se doit d'entretenir avec ses partenaires et en particulier les entreprises. Évidemment, il va y avoir une part de défiance maintenant.

Nous convenons toutefois que dans ce secteur les grands majors de l'eau se livrent une bataille de concentration capitaliste, comme on vient de le constater, et sur laquelle nous avons posé des questions et alerté, particulièrement préjudiciable aux collectivités locales, y compris à la nôtre, qui gardent les villes, la compétence pour gérer l'eau et surtout préjudiciable aux usagers puisque ce sont eux qui au final paient la facture.

Un système d'ailleurs, je le rappelle, où c'est l'eau qui paie l'eau, c'est-à-dire l'utilisateur, qui est devenu obsolète par le renforcement des normes européennes au travers des directives sur l'eau qui obligent les collectivités locales à de forts investissements sans que la solidarité financière nationale ou européenne intervienne. Pourquoi l'utilisateur domestique devait-il assumer seul ou en grande partie finalement, le coût des dégâts environnementaux produits par le système économique ? Le système de l'eau français est pourtant original et montré en exemple, mais il demande de profondes adaptations aux réalités d'aujourd'hui. Il faut, par exemple ou par ailleurs que l'État, qu'il soit géré par la droite ou par la gauche, cesse de ponctionner les agences de l'eau, de ponctionner l'argent qui ne lui appartient pas puisque l'argent versé aux agences de l'eau, c'est l'argent des consommateurs et des seuls consommateurs.

Nous continuons de penser, M. le Maire, que vous ne parviendrez pas par une procédure de délégation de service public à tenir votre promesse de campagne de faire baisser le prix de la facture de l'eau de 25 %.

Toutes ces considérations nous conduisent donc à proposer au vote du Conseil municipal, l'abandon de la procédure de délégation de service public afin de lui privilégier la mise en régie de la gestion publique de l'eau. C'est le meilleur choix, nous semble-t-il, car c'est celui du service public. De plus en plus de villes, quelle que soit leur sensibilité politique, ont décidé de conquérir leur totale autonomie dans ce domaine. Encore une fois, au Blanc-Mesnil, tout nous y invite. Nous rappelons à cet effet que tous les rapports d'analyses produits ces derniers mois à Blanc-Mesnil concernant notre système de production d'eau potable confirme la possibilité d'engager un tel processus. Je vous invite le cas échéant à vous y reporter.

La situation que nous vivons est exceptionnelle et elle devrait donc nous conduire à organiser avec la population, c'est-à-dire les usagers ou les clients, suivant le choix du mode de gestion, à un large débat public comme nous vous y invitons déjà en décembre dernier. C'est ce que nous demandions en décembre dernier. Aujourd'hui, nous considérons qu'il faut le conclure par un référendum d'initiative locale, car ce dossier est trop déterminant pour la vie quotidienne de nos concitoyens pour qu'il soit à nouveau banalisé.

Voici donc, M. le Maire, chers collègues, le sens de notre intervention et de notre proposition.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne va pas relancer ce débat, on l'a eu déjà à plusieurs reprises. Simplement, M. BRAMY, je n'ai pas bien compris. Vous nous reprochez de ne pas mettre en place assez vite la baisse du prix de l'eau, tout en ayant fait en sorte, vous ou les gens qui vous ont précédés dans votre majorité, qu'on la paie 50 % plus cher. Parce que c'est cela : qui fait baisser le prix de l'eau aujourd'hui ? On a obtenu 50 % de rabais, 50 % de moins sur la facture de l'eau ; et en plus...

M. DIDIER MIGNOT :

Sur la part communale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour l'instant, sur ce que l'on paie, on a obtenu...

M. DIDIER MIGNOT :

Pas sur la facture des gens, soyez honnête !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, si vous voulez bien me laisser parler. Jusqu'à présent, c'est moi qui dirige les débats. M. MIGNOT, on a obtenu du concessionnaire une baisse de 50 % par rapport à ce que le concessionnaire que vous aviez choisi vous-même ou les gens qui vous ont précédé avaient obtenu ; on a obtenu au départ 50 % de moins. Cela, vous ne pouvez pas nous l'enlever. Et en plus, vous n'avez pas fait le job. Les branchements de plomb, 5 M€, c'est nous qui les assumons pour vous. Vous deviez les faire avant le 31 décembre 2014, on est obligé de quémander une autorisation au préfet pour qu'il nous donne un peu le temps de le faire. Et on a obligé le concessionnaire sinon on obtenait bien plus encore, on a obtenu du concessionnaire qu'il prenne en charge le remplacement des raccordements de plomb en grande partie. Bien sûr que si, c'est écrit, vous ne pouvez pas dire le contraire. Donc, je ne reçois pas de leçon en la matière.

Sur le retour en régie municipale, M. BRAMY, on ne va pas refaire le débat. Vous savez bien qu'on n'a pas la ressource en interne. S'il faut embaucher les gens qui vont bien, on va les payer combien ? On dépend de ces gens-là ensuite. La masse salariale que vous nous avez laissée, c'est 65 % du budget ! Vous voulez encore qu'on aille plus loin ? Mais vous nous envoyez dans le mur ! Et en plus, partout où l'on est revenu en régie municipale, on fait moins bien le travail et ça coûte plus cher *in fine*. Donc, il suffit de regarder les statistiques.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On n'a pas les mêmes rapports. Autre chose : je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a un défaut de mise en concurrence alors qu'il y avait cinq candidats au moment où l'on a choisi. C'est quoi ? Attendez, soyez raisonnable, on ne peut pas vous laisser dire n'importe quoi. On ne va pas relancer le débat, passons au coup suivant. De toute façon, je suis persuadé – on verra bien, mais... les deux premières décisions du juge étaient tellement... surprenantes qu'il peut y avoir une troisième surprise, on ne sait jamais.

Mais sincèrement, on est serein quant à la suite. J'espère qu'en début d'année prochaine – mais on aura perdu un an, c'est vrai, je le regrette, on n'aura pas pu appliquer, du fait de la SAUR qui est très mauvaise perdante, et qui le dit d'ailleurs, parce que les types, quand vous les croisez en tête à tête, ils vous disent : « nous, on s'en fout, on gagne 150 000 € tous les mois ! Chaque mois gagné par le biais de la procédure, on gagne 150 000 ! » Compte tenu de l'état – et vous l'aviez souligné vous-même lors du précédent mandat – compte tenu de l'état de la gestion de la SAUR, effectivement, 150 000 € par mois, s'ils tiennent un an, ils sont contents. Mais c'est dans la poche des Blanc-Mesnilois qu'ils prennent l'argent. C'est la SAUR.

C'est ceux que vous avez mis en place pour 18 ans précédemment, et cela, on ne le refera pas. On va signer pour dix ans parce qu'il y aura des clauses de revoyure et on sera en situation de faire baisser et d'ajuster et de les fouetter s'ils ne font pas bien le travail. Eh oui, c'est comme cela que ça marche, maintenant.

M. DIDIER MIGNOT :

Je rappelle que dans les dix-huit ans nous avons aussi fait des clauses de revoyure et négocié un certain nombre de tarifs. Je le dis pour la totale transparence et la vérité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour quels résultats ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour quels résultats ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je le dis puisque vous omettez de le dire, donc je le dis. D'accord ? Et pour des baisses de tarifs. Cela étant, je redis ce que j'ai dit : vous aviez affirmé que le prix de l'eau allait baisser de 25 %. Nous vous disons, nous, que le prix de l'eau va baisser puisque vous baissez la part communale...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci.

M. DIDIER MIGNOT :

... ce qui n'est pas sans problématique sur le niveau des investissements, ensuite. D'accord ? Mais on avait déjà eu ce débat, je ne suis pas pour qu'on le refasse...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne parlez pas des niveaux des investissements, vous n'avez pas fait les branchements de plomb, on les fait faire par le... donc, cela nous dégage une marge. Ne soyez pas...

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vous parle pas que de cela, je vous parle...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais moi, je vous en parle. On dégage une marge, on le fait payer par le concessionnaire.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vous parle pas que de cela. Je ne refuse pas d'en parler, je ne vous parle pas que de cela, je parle aussi au niveau des canalisations, etc., pour certaines qui ont quatre-vingts ans, comme dans toute ville aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les investissements ne baisseront pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Permettez-moi d'émettre un doute sur cette question-là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous pouvez toujours douter, mais vous avez douté sur tellement de points. On devait fermer Auchan, il n'est pas fermé...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous pouvez me laisser finir ? Enfin...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... on devait mettre tout le monde dehors, ils sont réembauchés...

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a quelque chose dont vous ne voulez pas parler, M. MEIGNEN, c'est que vous avez promis dans votre campagne électorale que le prix de l'eau allait baisser de 25 % sur la facture des Blanc-Mesnilois. Je vous dis aujourd'hui c'est faux puisqu'à l'aune des documents que nous avons dans les mains ce prix va baisser de 9,80 % et pas de 25 %. C'est cela, c'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il baissera plus que cela, il baissera bien plus que cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Écoutez, on verra !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous verrez !

M. DIDIER MIGNOT :

C'est ce que je voulais préciser. Votre prix de l'eau ne baissera pas de 25 %, je le dis, je l'affirme et je suis prêt à mettre ma main à couper sur le billot pour cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc il faut garder la SAUR...

M. DIDIER MIGNOT :

Cela ne baissera pas de 25 %, c'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... et on leur fait cadeau de 50 % sur le prix.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce débat, il est sans fin parce que vous ne voulez pas comprendre ce que je vous dis. Le prix de l'eau, et il y a dans ces documents des diagrammes très instructifs : le prix de l'eau, ce n'est pas simplement la part communale. D'accord ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

Donc, même si vous obtenez 50 % de réduction sur la part communale, cela n'aboutit pas à une réduction de 25 % sur la facture des gens. C'est cela que je dis, c'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va être au-delà de 20 de toute façon. Et puis, on a dix ans, on a dix ans. Je vous dis, il y aura des clauses de revoyure. Mais vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas faire tout de suite ce que vous n'avez jamais fait avant. Laissez-nous un peu de temps, on vient d'arriver.

M. BARRES, et nous passons au vote sur ce mémoire.

M. ALAIN BARRÈS :

Vraiment pour que le Conseil municipal fonctionne bien, vous avez la police du Conseil municipal. Dans le règlement des Conseils municipaux en France, le public ne doit pas participer au débat ni applaudir ni quoi que ce soit et les conseillers municipaux qui n'ont pas la parole ne doivent pas parler ou interrompre. Je trouve que c'est bien. Vous avez la police, faites cette police et évitez de marquer dans les PV que le public a applaudi ou quoi que ce soit, ils n'ont pas le droit, je vous le rappelle, donc il serait bien que vous le rappeliez de temps en temps ce serait beaucoup plus sympathique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BARRES, je prends vos remarques en regrettant que vous n'ayez pas appliqué ce que vous préconisez lors du mandat précédent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On m'a même coupé le micro.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous ai coupé le micro, moi ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, nous passons au vote.

M. ALAIN BARRÈS :

Quand même, je trouve que... on est ici dans un Conseil municipal, nous avons été élus vous comme nous – on est d'accord, on est élu, on n'est pas dans une cour d'école. Vous ne pouvez pas, à chaque fois qu'on vous dit quelque chose : « vous ne l'avez pas fait avant. » On n'est pas dans une cour d'école ici.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela vous gêne ? Je comprends que cela vous gêne.

M. ALAIN BARRÈS :

Cela ne me gêne pas, je dis...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, cela vous gêne. Je comprends bien, mais écoutez, c'est quand même la réalité, je ne mens pas.

M. ALAIN BARRÈS :

Le problème n'est pas là. Je vous dis de faire respecter la police du Conseil municipal, c'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va le faire.

M. ALAIN BARRÈS :

Je vous remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et cela s'appliquera à tout le monde. Merci, M. BARRES.

Nous passons au vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- RETIENT l'affermage avec îlots concessifs comme choix de gestion pour le service de distribution d'eau potable ;
- APPROUVE le dossier de consultation ;
- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de délégation du service public, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comprenant suit :

Votants : 41

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 41

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants

Ont obtenu :

- liste présentée par la Majorité Municipale : 32 voix, soit 4 sièges titulaires, soit 4 sièges suppléants,
Titulaires : Mme Christine CERRIGONE, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Karim BOUMEDJANE, M. Gérard PERRIER, Mme Corinne PEPE.
Suppléants : Mme Rahnia HAMA, M. Antonio DI CIACCO, M. Micaël VAZ, Mme Stéphanie SURENDIRAN, Mme Amina KHALI.
 - liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 9 voix, soit 1 siège titulaire, soit 1 siège suppléant,
Titulaire : M. Jean-Yves SOUBEN
Suppléant : M. Hervé BRAMY
- PROCLAME élus pour siéger à la commission de délégation du service public les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Christine CERRIGONE - M. Jean-Philippe RANQUET - M. Karim BOUMEDJANE - M. Gérard PERRIER - M. Jean-Yves SOUBEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Rahnia HAMA - M. Antonio DI CIACCO - M. Micaël VAZ - Mme Stéphanie SURENDIRAN - M. Hervé BRAMY

10. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS RELATIVE À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE EN FOURREAUX RUE IQBAL MASIH

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Département pour le passage en fourreaux de la fibre optique rue Iqbal Masih,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.
- INSCRIT les recettes correspondantes au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes.

11. AMÉLIORATION DES SERVICES AUX USAGERS : MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ TOTALE D'INSCRIPTION AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une remarque peut-être ?

M. KARIM BOUMEDJANE :

Oui, un petit mot. En fait, nous avons souhaité instaurer la gratuité sur la partie qui restait payante pour les usagers, c'est-à-dire l'emprunt des CD et DVD, des supports numériques, dans un souci avant tout d'égalité en direction de tous les Blanc-Mesnilois et aussi afin de permettre de dynamiser et d'avoir une meilleure fréquentation au sein de la médiathèque. Donc, on va pouvoir aussi proposer l'emprunt de ces supports numériques à la bibliothèque Jacques Prévert, dans le quartier sud et ainsi créer une nouvelle dynamique.

Pour le coup, c'est une demande forte des équipes. Quand on regarde les communes voisines, elles pratiquent la gratuité, il y a peu de villes sur le département – il y en a dix, je crois, de mémoire sur quarante villes qui pratiquent ici et là un abonnement payant en direction des usagers. J'espère que ce sera un plus pour la médiathèque afin d'améliorer la fréquentation et d'inviter les usagers à utiliser tous les supports et pas simplement les ouvrages papier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE, à compter du 1^{er} septembre 2015, la mise en place d'une inscription unique et gratuite au réseau des bibliothèques du Blanc-Mesnil.

12. RÉVISION DES TARIFS DU THÉÂTRE 9

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Karim BOUMEDJANE, Adjoint à la culture.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Là encore, un commentaire de ma part. Nous avons voté lors d'un précédent Conseil municipal, au mois de février dernier, des tarifs pour le Théâtre 9. Au vu des quelques mois d'ouverture et de programmation et ainsi qu'en concertation avec les autres structures culturelles, notamment le Deux Pièces Cuisine, on a souhaité une cohésion dans l'offre tarifaire et on a fait quelques modifications qui sont des améliorations, je pense, pour les différentes cibles des publics.

Le tarif senior, ce que je dire, c'est que l'on a créé une carte d'abonnement de 10 €, qui est valide de date à date, qui permettra au public de bénéficier d'un tarif privilégié, d'un tarif abonné. Au

mois de février, on avait voté trois gammes de tarifs A, B, C, pour des spectacles respectifs. On a plutôt réduit les catégories à deux formules, A et B, A pour les très grosses affiches et B pour le reste. On a fait quelques modifications sur les tarifs réduits afin que ce soit plus cohérent, plus lisible, plus juste en direction de tous les Blanc-Mesnilois ; avec un tarif famille parce que je sais que c'était une remarque qui avait pu être émise lors d'un précédent Conseil municipal à ce sujet. Donc, nous l'avons intégré. Je pense que c'est plus lisible, on a un tableau et des propositions tarifaires qui sont plus justes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Karim. M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

Le tarif abonné, je ne le trouve pas, donc je n'arrive pas à savoir combien paieront les abonnés et en plus, je veux faire la même remarque que j'avais faite : vous mettez un tarif senior, et je vois que maintenant, s'il faut plus de 59 ans et un mois et un jour pour être senior alors qu'avant c'était encore 60, je me disais que malheureusement aujourd'hui la retraite n'est plus à 60 pour une grande majorité des gens, donc je ne comprends toujours pas pourquoi quelqu'un qui est éventuellement en activité puisse payer le tarif d'un retraité – je n'ai rien contre les retraités, bien entendu, j'y arrive bientôt –, mais beaucoup moins cher qu'un étudiant. Je pense qu'il faut aider surtout beaucoup les étudiants, aider aussi les personnes âgées, mais je ne comprends pas le tarif senior à 59 ans, j'ai du mal.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je pense que vous n'avez pas pris la peine de bien lire. On a relevé – peut-être que cela va répondre à votre question – l'âge plancher pour les seniors à plus de 65 ans, on a intégré aussi différentes... vous n'avez pas tourné la page, peut-être. En fait, sur la première page, vous avez les tarifs qui étaient jusqu'alors, qui seront d'ailleurs proposés jusqu'au 1^{er} juillet prochain et derrière, vous avez un comparatif avec les tarifs actuels et les tarifs qui seront proposés pour la rentrée.

Nous avons fait quelques modifications, comme je vous le disais, le tarif en direction des seniors débutera à partir de 65 ans, donc je pense que cela répond à votre inquiétude. Nous avons intégré des tarifs privilégiés pour les jeunes, bien évidemment, pour les familles. Le tarif abonné est en haut à droite du tableau et le tarif pour les jeunes de moins de 26 ans, vous l'avez sur la troisième colonne qui intègre les tarifs des parcours sociaux jeunes, 13/17, seniors.

M. ALAIN BARRÈS :

Pourtant, j'ai retourné la page, je ne l'avais pas vu. Ce qui est bien, je vous en avais alerté la dernière fois, vous avez pris en considération ce que j'avais dit, donc c'est bien. Donc je m'excuse d'avoir... par contre, je ne vois pas le tarif abonné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes heureux alors, M. BARRES ! Le tarif abonné est en haut à droite, M. BARRES.

M. KARIM BOUMEDJANE :

10 € pour les spectacles B et 18 € pour les spectacles A.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voilà, tout le monde est content !

Qui est pour l'adoption de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DIMINUE le nombre de tarifs, certains n'étant pas pertinents,
- CREE un tarif famille, 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum,
- DIMINUE le nombre de catégories de spectacle : A et B,
- CREE une carte d'abonnement à 10 € par an de date à date,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire comme indiqué ci-dessous :

Tarifs actuels	B	A	Tarif proposé	B	A	Abonné B	Abonné A
TARIFS PLEINS	15€	22€	TARIFS PLEINS	14€	22€	10€	18€
TARIFS REDUITS Etudiants 18/26 ans	13€	18€	-	-	-	-	-
Parcours sociaux jeunes 13/17 et seniors	7€	12€	TARIFS REDUITS Parcours sociaux* Senior+65 ans Etudiant Jeune -26 ans Tarif Famille** Dispositifs spéciaux***	7€	11€		
Groupe (10p) et CE	13€	18€	Groupe (10p) et CE	10€	15€	-	-
Scolaires	3€		Scolaires	3€	3€	-	-
Jeune public	7€	10€	-	-	-	-	-

-12 ans							
Entrée libre	Sur réservation		Entrée libre****	Sur réservation	Sur réservation	-	-

***Parcours sociaux : chômeur (faiblement indemnisé sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750€), PSH (personne en situation de handicap)**

**** Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum**

*****Dispositifs spéciaux : conventions partenariales**

******Entrée libre : exonérés, professionnels et manifestations municipales**

Les réductions ne sont pas cumulables.

- INDIQUE que l'application de ces nouveaux tarifs prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

13. RÉVISION DES TARIFS DU CINÉMA LOUIS DAQUIN

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un one-man-show de Karim BOUMEDJANE !

M. KARIM BOUMEDJANE :

C'est un tir groupé, nous avons revisité avec bien sûr chaque responsable de service, que ce soit du Théâtre ou du Deux Pièces Cuisine ou du cinéma, donc en l'occurrence, là c'est un mémoire sur la révision des tarifs du cinéma, en concertation avec la direction, nous avons souhaité là encore rééquilibrer les propositions tarifaires sensiblement. Nous avons fait une augmentation que vous pouvez lire sur le tableau derrière ce mémoire.

Nous nous sommes basés bien évidemment sur des chiffres et sur des propositions tarifaires moyens ; notamment en ce qui concerne les cinémas Art et d'Essai, il y a un ticket moyen en Seine-Saint-Denis qui est de l'ordre de 3,96 €, constaté en 2013, ce qui a eu un impact assez sensible sur une augmentation qui se mesure, c'est 0,50 € pour le tarif normal, on passe de 6 € à 6,50 €. On a un tarif réduit qui évolue de 4,5 € à 5 €, on a un abonnement annuel qui existait déjà, qui passe non plus de 5 €, mais qui passe à 10 € afin de bénéficier d'un tarif là encore privilégié qui passe de 3,50 € à 4 €, et un carnet de 10 tickets qui évolue également de 39 € à 44 € ce qui fait un ticket unitaire à 4,4 €.

C'est un travail que nous avons fait en concertation avec les équipes. Il n'y a rien de... c'est une augmentation sensible, je peux vous entendre si besoin, mais je trouve que cela reste cohérent par rapport au cinéma Daquin qui effectivement a vu une évolution dans sa fréquentation, mais le nouveau bâti y fait beaucoup, avec les trois salles, son positionnement au centre-ville. Cela paraissait cohérent de pouvoir améliorer les recettes également du cinéma.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cinéma dans lequel on pourra trouver des friandises, des...

M. KARIM BOUMEDJANE :

Exactement. Je peux vous l'annoncer, on a une cafétéria, on a un agent qui a pu être mobilisé sur une réaffectation au cinéma Daquin et qui va entre-autres animer une cafétéria. C'était un peu trop juste afin de vous proposer et soumettre un mémoire sur la tarification des différentes boissons et quelques denrées alimentaires, mais cela viendra j'espère lors du prochain Conseil municipal.

Là encore, je pense que c'est un plus. Il faut trouver des solutions, il faut trouver de nouvelles, penser à de nouvelles dynamiques afin d'améliorer là encore la fréquentation parce que c'est un constat, les cinémas d'Art et d'Essai – ce n'est pas M. BRAMY qui va me contredire puisqu'il connaît très bien ce sujet – les cinémas d'Art et d'Essai sont face à une grosse concurrence et là encore, nous sommes près de plusieurs multiplex, donc il faut dynamiser, attirer notamment ces jeunes et les moins jeunes bien évidemment, mais les jeunes qui ont une habitude de fréquenter ces multiplex peut-être, en leur proposant un nouveau service, cela leur permettra de leur donner envie de fréquenter encore plus le cinéma Daquin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Karim. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

M. BOUMEDJANE a raison de souligner, et je pense qu'il faut qu'on y reste attentif, c'est la concurrence qui est livrée au travers du numérique ou la bataille entre les multiplex et le cinéma, malgré le... on l'a fait le cinéma, quand même, on ne peut pas dire qu'on ne l'a pas fait celui-là. Donc, on l'a fait et effectivement il y a une fréquentation...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il coûte cher pour l'instant, mais il faut le rentabiliser.

M. HERVÉ BRAMY :

Mais cette concurrence-là pourrait nous amener à subir... je pense que la proposition de loi qu'a déposée Marie-Georges BUFFET à l'Assemblée nationale sur le sujet mériterait d'être... enfin, de continuer de la faire vivre parce que le problème, pour moi, il est toujours d'actualité, le risque est patent.

M. KARIM BOUMEDJANE :

C'est ce que nous faisons, M. BRAMY, c'est pour cela que nous essayons de réfléchir à de nouvelles dynamiques et c'est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter là, il faut vraiment qu'on puisse là encore permettre à ce cinéma de trouver un rythme de croisière pérenne. Il y a des recettes à venir, il ne faut pas en faire l'économie et je pense que cela fera du bien à tous et notamment à la collectivité qui supporte les frais de ce beau cinéma.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut savoir qu'aujourd'hui – juste un chiffre pour le public – le cinéma est déficitaire de 300 000 € chaque année. Il nous coûte 300 000 € par son déficit. Donc il est bien clair qu'on a besoin de rentabiliser, de faire en sorte – peut-être en regardant la programmation, en faisant, et notre directeur des Affaires culturelles et notre adjoint à la Culture, sont plein d'idées, on va faire des séances spéciales, le ciné-club, enfin, faire en sorte de ramener peut-être une autre population qui aujourd'hui ne va pas au cinéma en centre-ville, essayer de ramener cette population à travers différentes astuces, on va essayer de faire preuve d'imagination ; 300 000 €, c'est insupportable ce déficit.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE une augmentation du tarif moyen à un niveau égal au tarif moyen observé dans les autres cinémas publics de la Seine-Saint-Denis,
- MAINTIENT des tarifs scolaires et groupes à leur niveau actuel,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire comme indiqué ci-dessous :

Tarif actuel		Tarif proposé	
Tarif normal	6,00 €	Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, famille nombreuses et retraités) Sans restrictions.	4,50 €	Tarif réduit (étudiants, chômeurs, famille nombreuses et retraités Séniors +65 ans)	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €	Enfants (-16 ans)	4,00 €
Abonnement annuel	5,00 €	Abonnement annuel	10,00 €
Billet abonné	3,50 €	Billet abonné	4,00 €
Groupe 10p	2,90 €	Groupe 10p	2,90 €
Spécial dispositifs scolaires (+ restos du cœur)	2,50 €	Dispositifs scolaires et spéciaux (conventions)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	39,00 €, soit 3,90 € par place.	Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction) et CE	44,00 €, soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €	Toute contremarque extérieure	4,00 €

- INDIQUE que l'application de ces nouveaux tarifs prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

14. MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS DE TARIFS AU DEUX PIÈCES CUISINE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Décidément !

M. KARIM BOUMEDJANE :

C'est le dernier mémoire nous concernant, enfin, la culture. Là encore des modifications et des compléments de tarifs pour le Deux Pièces Cuisine qui concernent notamment et plus particulièrement les studios d'enregistrement et de répétition scéniques, les studios. Là encore, une sensible augmentation des différents tarifs qui sont proposés. Il y en a quand même foison, il y a plusieurs formules. Là encore, cela va permettre au Deux Pièce Cuisine d'améliorer ses recettes. L'apparition d'une carte d'abonnement à un tarif de 10 € propre à chaque structure aujourd'hui, donc là, une carte d'abonnement à 10 € de date à date qui permettra de bénéficier d'un tarif abonné privilégié.

Des tarifs là encore qui, en concertation avec l'équipe de direction du Deux Pièces Cuisine, augmentent à la billetterie, augmentent sensiblement, mais sont surtout en harmonisation avec ce qui est proposé au Théâtre 9, au Théâtre municipal.

Il y a quelque chose en plus, une nouveauté puisque le Deux Pièces Cuisine soutient la création en accueillant des résidences d'artistes régulièrement, et là encore, nous avons souhaité dans le cas où cela se présenterait, permettre à la structure de percevoir des droits de suite, donc un pourcentage lié à l'exploitation d'un spectacle créé avec les moyens industriels du Deux Pièces Cuisine. C'est des pratiques qui se font régulièrement, ils étaient très enchantés, toute l'équipe. Au cas par cas, si cela se présente, il y aura une convention qui sera signée entre les deux parties. Donc il y a droit de suite et co-production, c'est un nouveau complément sur la ligne budgétaire de Deux Pièces Cuisine.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Karim.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire,
- INDIQUE que l'application des ces nouveaux tarifs prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015.

15. CRÉATION DE TARIFS POUR L'ESPACE AQUATIQUE DE BEACH MESNIL**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

L'opération Beach Mesnil, la plage éphémère au parc urbain a été un tel succès que nous allons non seulement la renouveler cette année, mais allonger la durée de la manifestation pour la porter à trois semaines, quatre week-ends, trois semaines ; lancement le 18 juillet et fin des opérations le 9 août.

Ce succès constaté l'an dernier, et on a constaté également lors de l'opération de la chasse aux œufs un grand succès, et on a été limite débordés par le succès des opérations. C'est-à-dire qu'on s'est rendu compte qu'il y a beaucoup de gens aussi qui venaient des villes alentour et on s'est dit : si c'est plein succès, qu'on est obligé de refuser du monde à un moment donné ou de filtrer un peu mieux, autant que les Blanc-Mesnilois en profitent en priorité. D'où l'idée de faire un tarif, enfin de laisser la gratuité pour les Blanc-Mesnilois et de mettre un tarif de 3 € de droit d'entrée pour les habitants des villes alentours qui sont les bienvenus, mais il me paraît normal de privilégier les Blanc-Mesnilois qui paient des impôts et qui financent par leurs impôts cette opération. Vous verrez que cela va être magnifique cette année, il y a d'autres idées, d'autres attractions et on va faire en sorte que ce soit encore plus beau.

Y a-t-il des commentaires sur ce point ?

M. DIDIER MIGNOT :

C'est juste... mais je l'ai un peu posée à la Commission des finances. D'abord, est-ce que c'est uniquement l'espace aquatique ou c'est tout le dispositif Beach Mesnil ?

M. MICAËL VAZ :

Ce n'est que l'espace aquatique.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est une première question, et donc à partir de là, mais... je pose la question, ce n'est pas... c'est comment on vérifie ?

M. MICAËL VAZ :

Si je peux, M. le Maire...

M. DIDIER MIGNOT :

Parce qu'on en a discuté à la Commission des finances, et effectivement, un enfant en maillot en bain est un enfant en maillot de bain, Drancéen ou Blanc-Mesnilois...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Micaël VAZ veut répondre.

M. MICAËL VAZ :

On va vous répondre tout simplement. On va mettre en accès gratuit aux services des sports des bracelets, donc on fera une opération de communication sur le journal de la ville. Les parents avec leurs enfants iront chercher ces bracelets gratuits Beach Mesnils et cela nous permettra d'identifier les Blanc-Mesnilois des non Blanc-Mesnilois. Sachant qu'en termes de fréquentation, nous avons eu avec le service des sports une réunion avec les directeurs de l'ensemble des services des sports du 93 et les fréquentations extérieures tournent autour de 35 % à peu près de population extérieure, ce qui est plutôt pas mal, donc nous avons peur aussi d'être débordés, Pâques nous a fait une petite piqûre de rappel. C'est priorité aux Blanc-Mesnilois avant tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'an dernier, on s'est rendu compte que, par exemple, des centres aérés de Drancy venaient, ce qui est une bonne chose, venaient chez nous et que des gens allaient à Aulnay puisqu'il y avait une plage éphémère aussi à Aulnay dans le parc et disaient : c'est mieux ici, on revient ici. Donc on ne pourra pas absorber toutes les populations de Drancy, d'Aulnay et d'autres villes, qui sont les bienvenues, mais on pense aux nôtres d'abord, c'est tout simplement cela. Et si on peut faire un peu de recettes, cela n'ira pas loin, mais si on génère un peu de rentrées, cela permettra d'améliorer encore un peu plus les choses.

Bravo, Micaël VAZ qui se donne beaucoup de mal sur cette opération-là comme sur plein d'autres d'ailleurs et je pense qu'on va être encore à un très bon niveau cette année sur l'opération Beach Mesnil.

M. MICAËL VAZ :

Je pense que cette année cela va être vraiment un gros succès. On a bien travaillé, bien en amont, plus en amont que l'année dernière, c'était un peu juste, mais cela va être, je pense, l'une des plus belles plages du 93, je peux m'avancer là-dessus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Micaël. Quand on voit le plaisir qu'ils prennent à faire le montage, on se dit que cela va être bien, on va tous prendre du plaisir à aller à la plage cet été.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la création de tarifs pour l'espace aquatique de Beach Mesnil pour l'année 2015,
- AUTORISE la création d'une régie temporaire,

- INSCRIT les recettes correspondantes au Budget du présent exercice, nature, fonction et destination afférentes.

16. DÉLÉGATION DES MARCHÉS FORAINS – APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU TRAITÉ D’AFFERMAGE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons aujourd'hui un délégataire pour les trois marchés de la ville qui est EGS. Nous avons lancé au terme de ce marché, c'est le cas de le dire, nous avons lancé un appel d'offres, un appel à candidature et deux délégataires se sont manifestés : le sortant, EGS et une société récemment créée qui monte dans le domaine, qui commence à percer qui s'appelle Nouveaux Marchés De France. Nous avons reçu les personnes, on les a passés un petit peu à l'écrémeuse, il nous apparaît qu'EGS – d'ailleurs ils nous ont dit clairement : « c'est vrai qu'on n'a pas très bien fait le job, mais vous allez voir ce qu'on va faire, ça va être génial après. », on a dit, permettez-nous de douter, mais on veut bien vous voir, on va regarder.

Nouveaux Marchés De France, les gens ont fait une bonne prestation, on s'est renseigné sur eux puisqu'ils sont à Stains, ils sont à Brunoy, donc on s'est renseigné un petit peu auprès des municipalités, des gens, on nous dit : « si on est derrière, c'est bon, ils sont bons, ils bossent ; si on n'est pas derrière, attention. » Donc on sera derrière. On a un directeur des services techniques punchy qui a déjà largement participé à la rédaction du cahier des charges, on leur a mis un cahier des charges vraiment très serré. L'idée, c'est clairement de tirer ce marché vers le haut, ces marchés vers le haut. On conservera bien sûr les trois marchés, on verra si l'on ne peut pas faire de temps en temps un marché supplémentaire au Tilleul en semaine ou un petit peu en nocturne. On verra comment on fait.

En tout cas, on veut tirer clairement les deux marchés historiques sud, Casanova et centre-ville, vers le haut par le choix de nouveaux commerçants, des commerçants de qualité qu'on ira chercher probablement là où ils se trouvent. Cela figure dans le cahier des charges. On a fait le choix de changer le délégataire et de prendre les Nouveaux Marchés De France, d'établir une concurrence, mais on a mis une clause qui fait que si on n'est pas satisfait avant la fin de la première année, on les met dehors et on relance.

On prend un risque en prenant une société moins connue, qui n'a pas pignon sur rue et on leur dit : Blanc-Mesnil, c'est pour vous un gros contrat, soyez au niveau parce que si vous n'êtes pas au niveau, de toute façon cela va mal se passer, on sera sur votre dos. Donc, on aura une exigence, y compris auprès du délégataire, mais vis-à-vis des commerçants qui sont sur la ville, en termes de qualité de l'étal, de décoration, de propreté et ainsi de suite. Nous-mêmes, nous ferons en sorte, la ville, de rendre ces marchés plus agréables. Encore une fois, objectif : monter la fréquentation et monter la qualité des produits fournis sur nos marchés.

On conservera – c'est peut-être une question qui allait m'être posée par l'opposition – le gardiennage tel quel sur le marché des Tilleuls. C'est une nécessité. Il faut savoir que le marché des Tilleuls est largement déficitaire et cela fait en sorte que la redevance qui est payée par le délégataire est moindre et perçue par la ville est moindre du fait justement de ce déficit du marché des Tilleuls lié à la nécessité de mettre un peu de sécurité pour éviter les vols, mais il faut le faire et la population est plutôt satisfaite de ce marché des Tilleuls et a envie de le conserver, donc allons dans ce sens et soyons rigoureux, exigeants à l'égard du nouveau délégataire qui sera, si vous le souhaitez, Nouveaux Marchés De France, au moins pour la première année et on jugera ensuite.

M. DIDIER MIGNOT :

J'avoue que nous sommes un peu dubitatifs à l'égard de l'expérience que nous avons sur ce dossier puisque vous-même d'ailleurs, M. MEIGNEN, vous aviez participé à la Commission des marchés forains, il y a trois ans je crois, où les concurrents étaient les mêmes, Nouveaux Marchés De France et EGS, et nous étions tombés d'accord – je me souviens, c'était avec M. SERRANO, vous étiez tombé d'accord avec lui – pour éliminer Nouveaux Marchés De France au regard de leur situation.

Or, aujourd'hui, je vois que dans la note : « après examen des garanties professionnelles et financières, le respect... » ; or, je me suis renseigné, je suis allé voir sur Info greffe, c'est très public, c'est une société qui a 800 000 € de dettes, qui a 172 000 € de déficit d'exploitation cette année. C'est les chiffres 2013 puisqu'on n'a pas ceux de 2014. C'est consultable sur internet, Info Greffe. On prend une société qui a quand même 800 000 € de dette.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, cela s'explique simplement. Permettez-moi juste de vous apporter l'information qui vous manque. C'est une nouvelle société qui a beaucoup investi en matériel pour faire le ménage à l'issue des marchés. Cela s'explique comme ça. C'est de l'investissement. On l'a bien étudié. J'avais les mêmes doutes que vous. On a regardé. En fait, aucune n'était totalement parfaite à nos yeux, on s'est dit : on va choisir celle qui nous paraît la moins... et puis, c'est bien de donner leur chance aussi à des gens nouveaux qui apparemment font une belle percée sur le marché. On verra. De toute façon on a une solution de secours, au bout d'un an, on refait un point.

M. DIDIER MIGNOT :

J'attirais l'attention parce que moi, les échos qui me sont remontés y compris il y a trois ans – alors, j'entends, je ne suis pas pour éliminer, à la limite, je m'en fiche, mais simplement, quand on voit la santé financière de cette entreprise, certes vous nous fournissez des explications, je veux bien les entendre, mais à entendre y compris d'autres collectivités, en tout cas il y a deux ou trois ans et les services rendus par Nouveaux Marchés De France, je continue et j'insiste sur mon propos : je suis très dubitatif et très inquiet du choix de cette société. C'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous nous sommes posés les mêmes questions que vous vous posez, c'est bien clair, et je pense qu'ils ont gagné beaucoup de contrats depuis trois ans, qu'ils se sont probablement considérablement améliorés, mais on va le voir. Encore une fois, si ce n'est pas le cas, tant pis pour eux.

Par ailleurs, EGS a été quand même... a manqué quand même à une partie de ses obligations, n'a pas été très bon, d'ailleurs, ils le disent eux-mêmes. Ils ont dit : « demain, on va être bon, on est d'accord avec ce que vous nous dites, on va le faire. » Attendez, vous auriez pu le faire avant, vous auriez pu nous montrer, y compris la dernière année, on vous a laissé un peu de temps, que vous aviez cette volonté, vous ne l'avez pas montré.

Et à l'époque, je me souviens bien, il y avait un argument pour choisir EGS, c'est qu'on avait chez EGS, Jean-François qui est Blanc-Mesnilois, qui aime sa ville, et qui faisait en sorte que les choses se passent du mieux possible ; or Jean-François va être en retraite, donc c'est un point qui vient s'ajouter à notre réflexion.

D'ailleurs, il n'est pas impossible qu'on lui propose d'intégrer l'équipe et de travailler justement à aller chercher les bons commerces qui nous manquent sur les marchés d'à côté, il n'est pas impossible qu'on propose quelque chose à Jean-François pour nous aider à améliorer la qualité de nos marchés.

M. HERVÉ BRAMY :

Je fréquente tous les samedis et tous les dimanches les deux marchés, celui du vendredi matin aussi finalement. J'achète principalement au sud et au centre. Je ne voudrais pas qu'on change tous les commerçants, parce que j'ai mes habitudes, M. le Maire, je voudrais pouvoir les conserver, parce que je sais où je peux acheter de bons produits.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, il est question...

M. HERVÉ BRAMY :

Vous avez dit qu'on allait changer, donc...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, non, je n'ai pas dit qu'on allait changer, j'ai dit...

M. HERVÉ BRAMY :

Je vous donnerai la liste des bons commerçants que je fréquente.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai dit, M. BRAMY, qu'on allait chercher les commerçants qui nous manquent, les commerces de qualité qui nous manquent. Je n'ai pas dit qu'on allait cibler les commerçants de M. BRAMY pour les mettre dehors. Non, non, ce n'est surtout pas cela !

M. MICAËL VAZ :

Peut-être que Mme BUFFET pourrait rassurer M. MIGNOT puisqu'elle est Députée de notre circonscription et la ville de Stains étant, je pense, dans sa circonscription, elle pourrait peut-être rassurer M. MIGNOT là-dessus. Si le Maire de Stains a fait confiance à cette société, je pense qu'on peut nous aussi.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Oui, mais allez sur le marché de Stains, comme cela m'arrive assez souvent, vous verrez que sur les volants ce n'est pas si bien que cela. Il y a des soucis par rapport à cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, il y a quelques manques. Encore une fois, on est allé prendre la tâche des mairies où ils travaillent depuis quelque temps : Brunoy... c'est vrai qu'il y a quelques manques, au niveau des volants, un peu ; au niveau du nettoyage, on nous a dit. Donc, on sera sur leur dos. Je vous dis, on a fait un cahier des charges qui est très, très rigoureux et ils ne pourront pas en sortir. Donc, on tente, on verra bien. On leur dit chiche. On leur donne leur chance.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ATTRIBUE la délégation de service des marchés forains à la société N.M.D.F. sise 13 / 15 rue Calmette et Guerin, 78500 SARTROUVILLE, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015,
- AUTORISE M. le Maire à signer le traité d'affermage et tout document y afférent.

17. STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions ? Est-ce que l'on passe au vote ? Il n'y a pas de commentaires particuliers ? Sylvie VIOLET, Adjointe à l'enfance.

MME SYLVIE VIOLET :

C'est juste faire plus de précisions, cela a été fait avec les directrices des structures.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les règlements de fonctionnement intégrant l'ensemble des modifications des modes d'accueil pour les structures suivantes :
 1. Multi accueil E. et J. ROSENBERG,
 2. Multi accueil FAMISOL,
 3. Multi accueil Robert FREGOSSY,
 4. Multi Accueil des TILLEULS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que nous avons fait le tour des différentes questions. J'appelle votre attention sur le fait que nous aurons un Conseil municipal le 16 juillet, très court, mais par nécessité.

M. ALAIN BARRÈS :

Juste, je voulais faire une petite mise au point. Vous avez parlé de vérité tout à l'heure, je suis aussi pour la vérité. Il y a quelques semaines, dans le journal, il y a eu une pleine page en disant que vous vous étiez aperçu – et c'est bien, plutôt bien, cela prouve que vous allez dans la ville – que devant Calmette Cotton, il n'y avait pas de ralentisseur et que vous allez en installer trois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y avait même pas de passage clouté à cet endroit-là.

M. ALAIN BARRÈS :

Il n'y avait pas de passage clouté non plus, Cotton, Calmette et le centre de loisirs Calmette. Donc je suis allé voir, je me suis dit : trois plus trois cela fait six, on est bien d'accord, tous, donc il devrait il y en avoir six puisqu'il y en avait déjà trois. Alors si le fait de refaire de la peinture et un damier – d'ailleurs, je sais que vous aimez bien les échecs, vous avez fait un échiquier – je pense qu'il ne faut pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va faire des échecs la réussite de nos enfants, M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

C'est très bien, mais il ne faut pas dire n'importe quoi. Il y avait déjà les trois ralentisseurs, ils étaient au même endroit qu'ils sont aujourd'hui. Vous n'en avez pas rajouté puisqu'ils y étaient.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Laissez-nous le temps.

M. ALAIN BARRÈS :

Vous n'en avez pas rajouté puisqu'ils y étaient. Après, vous avez écrit, enfin, ce n'est pas vous qui écrivez, évidemment, qu'ils étaient mal placés parce qu'ils n'étaient pas en face des sorties ; qu'ils n'étaient pas en face des sorties. Je vous rappelle quand même que c'est comme cela qu'on fait, on ne met jamais le ralentisseur ni le passage protégé juste en face de la porte parce qu'il y a le flux, et là, c'est plus dangereux, donc on essaye de répartir. Comme vous êtes pour dire la vérité, moi aussi, donc je fais un petit aparté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BARRÈS, il ne vous a pas échappé que les travaux sur les écoles, on les fait plutôt pendant que les enfants sont en vacances. Laissez-nous le temps des vacances scolaires d'été et vous verrez à la rentrée que ce passage, la sortie des écoles pour les enfants sera sécurisée. Et c'est une demande des parents d'élèves d'ailleurs, de mieux sécuriser cette partie-là.

M. ALAIN BARRÈS :

C'est bien qu'il soit sécurisé, vous sécurisez encore plus, c'est plutôt bien, ce que je n'ai pas réussi à faire, vous arriverez peut-être à le faire et c'est tant mieux pour les enfants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va le faire dès cet été.

M. ALAIN BARRÈS :

Et c'est tant mieux pour nos enfants, c'est très, très bien, mais il faut dire la vérité : il y avait déjà trois ralentisseurs, ils sont au même endroit qu'ils sont et vous ne les bougerez pas, ils sont très bien placés. Peut-être que vous sécuriserez plus. Bien. Mais il y avait déjà trois ralentisseurs, donc il faut dire au Blanc-Mesnilois les choses qui sont les vraies choses et donc la vérité. Si simplement le fait de faire de la peinture cela multiplie...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela compte, mais ce n'est pas seulement la peinture, vous le verrez cet été. Laissez-nous un peu le temps.

Merci à tous. Prochain Conseil municipal le 16 juillet. Bonsoir, merci de votre patience.